



quand la social-démocratie n'est plus ce qu'elle était

Bon, d'accord. Ça n'a rien à voir avec, mettons, la grande peur de l'an mil. Nous avons appris à vivre en périodes de crises, voire à composer avec elles. Exception faite de quelques sombres prophètes, il ne se trouve pas grand monde pour parier sur la fin des temps au détour de l'année prochaine. Mais reste que l'économie occidentale a une fièvre de cheval, et que ça finit par affecter curieusement les moeurs politiques de certains pays. L'heure est généralement aux coups de barre à droite, au retour aux valeurs dites sûres, aux discours sur le nécessaire retour des femmes au foyer d'où elle n'auraient jamais dû sortir, aux joies de la famille-à-l'ancienne. Bref, le paradis.

Au Québec, si on ne s'est pas encore lancé dans l'apologie — mais ça ne devrait pas tarder — du touchant trio Famille-Église-Patrie, il n'en reste pas moins que l'allure prise par la dernière campagne électorale, et par le début du second mandat du Parti québécois, vient confirmer un sérieux temps d'arrêt dans la mise en chantier des grandes réformes sociales.

SUS AUX GROS MECHANTS FEDÉRALISTES

Il y avait eu des naïfs pour croire que le discours péquiste du dernier scrutin géné-

ral ne constituait qu'une malencontreuse, mais nécessaire, parenthèse dans l'évolution de ce parti. Il fallait, après tout, ce qu'il fallait pour se faire réélire. Mais après, on verrait ce qu'on verrait. On voit. À peine tues les grandes orgues électorales, on ressortait dare-dare la souveraineté-association, ses pompes et ses oeuvres... mais en laissant dormir dans la boule à mites les grands idéaux de la « social-démocratie ».

Le discours inaugural de René Lévesque, en mai dernier, allait donner le ton : l'ère de croissance tout azimut avait pris fin (dixit le PM), les largesses de l'État itou. Les Québécois allaient devoir se serrer la ceinture. Le dernier budget Parizeau, rendu public avant la campagne électora-

n'est plus ce qu'elle était

le et largement dénoncé tant par les centrales syndicales que par de nombreux groupes populaires, était intégralement reconduit. Peu ou prou de projets législatifs d'envergure dans le menu sessionnel offert par le premier ministre : la réalisation de deux promesses électorales, l'une portant sur l'accès à la propriété pour les jeunes ménages, l'autre sur l'abolition de l'âge de la retraite obligatoire¹. Pas la session du siècle, pour reprendre les propos du leader parlementaire du gouvernement, Claude Charron, mais intéressante en ce sens qu'elle aura donné de sérieuses indications sur ce que serait la stratégie du Parti québécois durant les prochains mois, sinon les prochaines années : il s'agit moins, désormais, de jouer les bons gouvernements que de s'afficher en héros pur et dur de l'autonomie québécoise, face au gros méchant compoteur fédéraliste qui veut nous passer un sapin. Dès la réplique au discours inaugural, les députés de la majorité attachaient le grelot, jurant aux grands dieux que jamais, au grand jamais, il n'avait été question de mettre la souveraineté-association en veilleuse. Quelques semaines plus tard, le Conseil national du parti venait à son tour confirmer très clairement la thèse souverainiste. Pratiquement plus de déclaration ministérielle, depuis, qui ne vienne taper à bras raccourcis sur la traîtrise fédérale, et toute la vie politique québécoise est désormais articulée autour de ces dénonciations. Le grand thème évoque singulièrement le « rendez-nous notre butin » du nationalisme des années cinquante. Duplessis n'est pas mort, et il ressemble de plus en plus à René Lévesque. Les vieux unionistes sont venus se coller au PQ, leur ex-leader occupe un fauteuil ministériel et swinge la baquaise. Comme dirait l'autre, plus ça change, plus c'est pareil.

LE DÉCLIN D'UN PROJET SOCIAL

Il n'est nullement question de mettre en doute la légitimité du combat constitutionnel entrepris par le gouvernement péquiste. Que le projet Trudeau de rapatriement unilatéral constitue bel et bien une intrusion dans des champs de juridiction strictement provinciale, remettant notamment en cause des acquis sur le plan linguistique ou dans le domaine de l'éducation, même les libéraux provinciaux sont prêts à le reconnaître (peut-être pas toujours à haute et intelligible voix, mais enfin, de plus en plus). Mais c'est lorsque le débat constitutionnel vient occuper toute l'avant-scène, lorsqu'il mobilise en priorité, au nom de l'intérêt national et en reléguant à l'arrière-plan des besoins et des préoccupations qui ne peuvent souffrir longtemps d'être mis en attente, qu'il y a lieu de s'inquiéter. Pendant que les délégués extraordinaires du gouvernement québécois s'essayaient au lobbying auprès des parlementaires britanniques, des réformes piétinent et le projet social cafoûille lamentablement. Signes des temps : Camille Laurin, capitulant devant la ca-

bale adroitement orchestrée des groupes de pression catholiques, annonce que le programme d'éducation sexuelle sera révisé et fera l'objet de nouvelles « consultations » avant qu'on ne se décide à l'introduire enfin dans les programmes... en 82 ou 83 ! Jacques-Yvan Morin aura réussi le tour de force d'éviter de régler, pendant qu'il était titulaire de l'Éducation, l'épineuse question de l'école confessionnelle, que le Parti Québécois traîne comme un boulet depuis son accession au pouvoir. Quant à l'entrée en vigueur de la réforme du droit de la famille, elle se fait au compte-goutte.⁽²⁾

Mais il y a pire. Déjà, certaines des coupures annoncées dans le dernier budget Parizeau, surtout dans le secteur de l'éducation des adultes, avaient été plutôt mal encaissées par les milieux concernés puisqu'elles étaient susceptibles d'affecter les plus démunis : femmes en cours de recyclage, par exemple. Depuis, notre Zorro de la finance n'en finit plus de « tailler dans le gras » et a choisi de lancer un fameux ballon d'essai, devant un auditoire forme — oh coïncidence — d'hommes d'affaires : le ticket modérateur.

MODÉRER QUI, AU JUSTE?

Il en avait déjà été question à quelques reprises, de ce « ticket modérateur », mais toujours mollo-mollo, toujours mine de ne pas vraiment y toucher. Une idée comme ça, sans conséquence.. Il faut croire que cette fois les temps sont mûrs, et que le gouvernement songe à instaurer un système de frais minimaux pour les services de l'État jusqu'à maintenant offerts gratuitement Traduire : les fatigants qui passent leur temps chez le médecin devront, à chaque fois, rembourser un certain montant, pour continuer d'avoir accès au service. Et vlan, ça leur fera les pieds! Seulement, voilà : des études de source, tout ce qu'il y a de plus gouvernementale, démontrent que plus souvent qu'autrement les fatigants sont des... fatiguées. Femmes sans ressources, sous-informées, qui s'en remettent à l'institution médicale quand ce sont leurs conditions de vie (logement, travail) qu'il faudrait pouvoir changer, radicalement. Alors, à quand un ticket modérateur pour médecins abusant sans vergogne de la castonguette (ce n'est pas comme le savon, ça ne s'use pas...), ou mutilent inutilement des patientes ?⁽³⁾ A quand la mise sur pied d'une véritable médecine préventive, tellement moins coûteuse, au bout du compte, et tellement plus proche du monde que la prise en charge institutionnelle, systématique et désincarnée quand le mal est fait ?

LA CONDITION FÉMININE, CETTE PARENTE PAUVRE

La présentation du dernier cabinet laisse présager le pire : deux femmes seulement retenues par le premier ministre pour y figurer — sans jeu de mots... Une dérisoire

représentation, nonobstant la qualité et la volonté d'agir des ministres en question (Pauline Marois, à la Condition féminine, et Denise Leblanc à la Fonction publique). Lévesque n'aura cependant pas réussi à museler cette grande gueule de Louise Harel, bien qu'il ait songé, fort astucieusement, à la caser à la présidence de l'Assemblée nationale⁽⁴⁾.

Que pourront, concrètement, les Marois et Leblanc ? Fort peu de choses, en vérité. Les priorités sont nettement ailleurs et il faudrait plus qu'une volonté politique défaillante pour élargir vraiment le réseau de garderies, rendre opérationnelles les cliniques Lazure (Johnson à présent) d'avortement, apporter des amendements au Code du travail pour permettre l'accréditation multipatronale⁽⁵⁾. Certes, Denise Leblanc a bien présenté un projet de loi qui lui donne, théoriquement, les moyens de mettre de l'avant des pratiques « d'action positive » dans l'embauche de femmes, de personnes handicapées et de membres des minorités ethniques dans la Fonction publique. Théoriquement, dis-je, au moment, justement, où on se fixe comme objectif la croissance zéro de la Fonction publique. Il y a là comme une ironie..

UN AUTOMNE CRUCIAL

L'automne qui vient sera crucial. Lévesque livrera son « vrai » message inaugural et annoncera les priorités économiques de son gouvernement. Le débat constitutionnel battra son plein et on saura davantage sur quoi le PQ s'enlignera. Mais surtout, c'est tout l'échafaudage des alliances, durables ou circonstancielles, de ce parti, qu'il faudra surveiller de près. L'aile parlementaire péquiste a eu tendance à élargir le fossé entre elle et ses alliés traditionnels, depuis quelques mois. Les syndicats n'ont nettement plus la cote d'amour, et la rencontre gouvernement-centrales sur les coupures dans les secteurs de l'éducation et des affaires sociales, tenue au début de l'été dernier, n'augure rien de bon, les positions des uns et de l'autre se situant aux antipodes. Et déjà, se profilent à l'horizon les prochaines rondes de négociations du secteur public..

HÉLÈNE LÉVESQUE

1/A la prorogation de la session, le 18 juin, les modalités du programme d'accès à la propriété n'avaient pas encore été dévoilées. Quant à l'abolition de la retraite obligatoire, le projet devait faire l'objet d'auditions publiques, à l'automne, avant son adoption.

2/ Un projet de loi venant concrétiser plusieurs mesures déjà largement publicisées par le gouvernement (divorce à l'amiable, procédures à huis clos pour les causes de droit familial, disparition de la notion d'illégitimité pour les enfants nés hors mariage) a été déposée à la fin de la session, mais est mort de sa belle mort au feuillet de l'Assemblée.

3/ Voir à ce sujet les données du Rapport ÉGALITÉ ET INDEPENDANCE, du Conseil du statut de la femme.

4/ Il lui aurait alors été interdit de prendre position de façon partisane..

5/ L'accréditation multipatronale permettrait par exemple aux travailleuses de la restauration de se syndiquer dans un même syndicat même si elles ont des patrons différents.